



Bourse de collège

publié le 22/09/2014

Des dossiers de demande de **bourse de collège** ont été distribués aux élèves à la rentrée.

Si votre situation financière correspond aux critères d'attribution de bourse et que vous souhaitez faire une demande, il vous est rappelé que le dossier doit être déposé au secrétariat du collège, complété et accompagné de toutes les pièces justificatives, le **30 septembre dernier délai**.

Au delà de cette date, plus aucune demande ne pourra être examinée au titre de cette année scolaire.

Veuillez contacter le secrétariat du collège en cas de difficulté.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.